

ASSOCIATION

Le Compte-Asso

1) DECOUVRIR LE COMPTE ASSO

➤ Créer son compte

Le Compte Asso est avant tout le compte d'une personne physique qui exerce une fonction dans une ou plusieurs associations. Toute personne physique peut donc disposer de son propre compte. En particulier, si plusieurs personnes souhaitent gérer la même association, il leur est possible d'avoir leur propre compte, et non un seul compte à partager pour la même association.

- [Tuto doc : le-compte-asso-creer-son-compte](#)
- [Tuto vidéo : Créer un compte et y intégrer sa structure](#)

➤ Gérer son association avec Le compte-asso

Une partie de la gestion administrative d'une association consiste à veiller à ce que sa situation soit à jour au regard des exigences légales et à ce qu'elle dispose des pré-requis lui permettant d'acquérir de nouveaux droits.

- [Tuto doc : le-compte-asso-completer-les-informations-administratives](#)
- [Tuto vidéo : Consulter et modifier les informations de votre structure](#)

2) LES DEMARCHES DISPONIBLES

➤ La demande de subvention

Le Compte Asso permet de saisir et transmettre une demande de subvention à un service instructeur partenaire du projet. La saisie de la demande de subvention via Le Compte Asso est extrêmement simplifiée

- [Tuto doc : le-compte-asso-faire-une-demande-psf](#)
- [Tuto doc : le-compte-asso-joindre-un-document](#)
- [Tuto vidéo : Demander une subvention](#)

➤ **Saisir les comptes-rendus financiers**

Lorsque vous avez fait et obtenu une demande de subvention via Le Compte-asso, vous devez procéder à la saisie du compte-rendu financier.

Il décrit les opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande.

- [Tuto doc : le-compte-asso-saisir-un-compte-rendu-financier](#)

➤ **Demander un remboursement Pass'Sport**

La nouvelle télé-procédure permettant aux structures de se faire rembourser les Pass'Sport accordés à leurs jeunes adhérents. Entièrement remaniée et simplifiée !

Les bénéficiaires éligibles ont reçu par courriel un code individuel Pass'Sport, à usage unique, et doivent le présenter au club qui appliquera directement la déduction de 50 euros.

La démarche de remboursement pour le club :

1. Le bénéficiaire vous présente son code alphanumérique (26-XXXX-XXXX).
2. Votre structure accorde une réduction immédiate sur l'inscription du bénéficiaire.
3. Sur votre compte Asso, allez dans la section « Gérer les inscriptions pass Sport », puis « Suivi des inscriptions pass Sport » pour ajouter un nouveau bénéficiaire.

Vous pouvez saisir les codes des bénéficiaires **jusqu'au 31 décembre 2026**.

➤ **Autres démarches administratives**

- **Demander l'attribution d'un numéro de Siret/Siren** : Une procédure administrative simple et rapide pour immatriculer son association dans le répertoire Sirene.

[Demander l'attribution d'un n° Siren/Siret](#)

- **Déclarer un changement de situation** : Nom de l'association, Siège social, etc ...

[Déclarer un changement de situation](#)

- **Traiter les déclarations des activités de bénévolat** : Un service permettant de valider les activités déclarées par les bénévoles de mon association

[Traiter les déclarations des activités de bénévolat](#)